



PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau du Cadre de Vie
Section Protection de la
Nature

Dossier suivi par :
Michele BILLAULT

Téléphone : 04.68.51.68.70

Fax : 04.68.35.56.84

Mel : michele.billault
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

Référence :
ap_composition_cle.doc

Perpignan, le 6 août 2008

ARRETE PREFECTORAL N° 3283/08 du 6 août 2008

portant composition de la Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Nappes
Plio Quaternaires de la Plaine du Roussillon

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 212-3 à L. 212-11 ;

VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion de
l'Eau, et modifiant le code de l'Environnement ;

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestions des Eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 1409/2006 en date du 13 avril 2006 fixant le périmètre du SAGE des
Nappes Plio Quaternaires de la Plaine du Roussillon dont la liste est annexé au présent arrêté ;

VU la consultation des communes concernées,

VU la délibération 2006-2 du Comité d'agrément du Bassin Rhône-Méditerranée en date du 20
janvier 2006,

VU les consultations relatives au projet de composition de la Commission Locale de l'Eau ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66931 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66
D.C.L.C.V. 04.68.51.68.00

Renseignements : MINITEL 3615 AVS 66 (11h-19h) et 154000
SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des nappes plio quaternaires de la plaine du Roussillon est composée ainsi qu'il suit :

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

- Conseil régional :

M. Jacques CRESTA, conseiller régional

Pour le département des Pyrénées-Orientales :

- Conseil général :

M. Christian BOURQUIN, Président du Conseil Général

- Commissions Locales de l'Eau et Etablissements publics de coopération intercommunale

M. Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech, en attente de la désignation du Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Tech Albères

M. Jean-Jacques LOPEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Salses-Leucate

M. André BASCOU, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Agly

M. Léon LACOTTE, Représentant le Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon

- Représentants les communes :

M. Manuel GARCIA, conseiller municipal de la mairie de Perpignan

M. Marcel DESCOSSY, maire de Palau-del-Vidre

M. Robert OLIVE, maire de Saint-Féliu-d'Amont

- Représentants les établissements publics de coopération intercommunale

M. Nicolas GARCIA, Président du SMPEPTA (Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval)

M. Jean-Paul ALDUY, Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération

M. Alphonse PUIG, représentant la Communauté de Communes des Aspres

M. Serge GORCE, représentant la Communauté de Communes Salanque-Méditerranée

M. Raymond PLA, représentant la Communauté de Communes du secteur Illibéris

M. André TORRENT, Président de la Communauté de Communes du Vallespir

M. Jean-Louis IZARD, représentant la Communauté de Communes Sud Roussillon

Pour le département de l'Aude

- Conseiller général :

Mme Sylvie ASTRUC, conseillère générale du canton de Tuchan

- Représentant la commune de Leucate
M. Michel PY, Maire

COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS

- M. le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M. le Président du Syndicat des Foreurs
- M. le représentant de l'Association des consommateurs "UFC Que Choisir"
- M. le Directeur de CIVAM BIO 66
- M. le Président de l'association de protection de l'Environnement "EDEN"
- M. le Président de l'Association Syndicale de défense des irriguants de Salanque

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
- M. le délégué régional de l'Agence de l'Eau
- M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône Méditerranée représenté par la DIREN
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt - Mise des Pyrénées-Orientales (2 membres)
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt - Mise de l'Aude

Article 2 :

M. le Secrétaire Général de Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs, consultable sur le site internet de la Préfecture et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet, et par déléguation,
Le Secrétaire Général



Gilles PRIETO

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ALENYA
ARGELES-SUR-MER
BAGES
BAHO
BAIXAS
BANYULS-DELS-ASPRES
BOMPAS
BOULETÈRNÈRE
BROUILLA
CABESTANY
CALCE
CAMELAS
CANET-EN-ROUSSILLON
CANOHES
CASTELNOU
CERET
CLAIRA
CORBERE
CORBERE-LES-CABANES
CORNEILLA-DEL-VERCOL
CORNEILLA-LA-RIVIERE
ELNE
ESPIRA--DE-L'AGLY
FOURQUES
ILLE-SUR-TET
LAROQUE-DES-ALBERES
LATOUBAS-ELNE
LE BARCARES
LE BOULOU
LE SOLER
LLAURO
LLUPIA
MAUREILLAS-LAS-ILLAS
MILLAS
MONTAURIOL
MONTECOT
MONTESQUIEU-DES-ALBERES
NEFIACH
ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE
PASSA
PERPIGNAN
PEYRESTORTES
PEZILLA-LA-RIVIERE
PIA
POLLESTRES
PONTEILLA
RIVESALTES
SAINT-ANDRE
SAINT-CYPRIEN

SAINT-ESTEVE
SAINT-FELIU-D'AMONT
SAINT-FELIU D'AVALL
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-LASSEILLE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES
SAINT-NAZAIRE
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE
SAINTE-MARIE
SALEILLES
SALSES-LE-CHATEAU
SOREDE
TERRATS
THEZA
THUIR
TORDERES
TORREILLES
TOULOGES
TRESSERE
TROUILLAS
VILLELONGE-DE-LA-SALANQUE
VELLELONGUE-DELS-MONTS
VILLEMOLAQUE
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO
VILLENEUVE-LA-RIVIERE
VIVES

DEPARTEMENT DE L'AUDE :

LEUCATE